

**AVIS DE DÉROGATION
EN VUE DE RÉALISER UN OBJECTIF LÉGITIME
EN VERTU DU CHAPITRE 7
DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADIEN
APPROUVÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA**

Nom du métier ou de la profession: Avocat

Nom de la (des) Province(s)/Territoire(s) dont les travailleurs sont visés: Québec

En vertu de quel objectif légitime cette mesure est-elle invoquée : Protection du consommateur

Argumentaire /justification: Différence entre les champs d'exercice des professions

Le Manitoba suit le système de common law alors que le Québec utilise le système de droit civil. La Société du Barreau du Manitoba précise qu'il y a des différences considérables entre les systèmes judiciaires, ainsi que dans les façons dont les lois sont élaborées et codifiées. Une personne formée dans un seul des deux systèmes judiciaires n'aura pas les connaissances ou l'expertise pour travailler dans l'autre système. Cette exigence supplémentaire s'impose du fait des différents systèmes juridiques en place au Québec et dans le reste du pays (droit civil par opposition à la common law). Il existe d'importantes différences entre ces systèmes et dans la façon dont les lois sont élaborées et codifiées. Les personnes formées au système de droit civil n'ont ni l'expertise ni les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession d'avocat dans un système de common law.

Description de l'exigence ou des exigences additionnelle(s) :

Évaluation individuelle des diplômes d'études et de l'expérience d'un membre du Barreau de Québec qui cherche une admission au Barreau du Manitoba afin de déterminer si le postulant a les connaissances de la common law ou l'expertise nécessaires pour pouvoir pratiquer le droit privé au Manitoba, et s'il y a lieu, d'exiger une formation, des examens ou de l'expérience additionnels.

Durée de l'application de l'exigence ou des exigences additionnelle(s) : Indéterminée

Approuvé le:	<u>09</u> / <u>12</u> / <u>04</u> AA MM JJ
---------------------	---

Modifié ou mis à jour le:	
----------------------------------	--

Personne ressource	Manitoba Labour Mobility Coordinator mbtrade@gov.mb.ca or 204-945-8879
---------------------------	--